

M. DOLAN: Je crains bien, sénateur Horner, que vous ne me preniez pas sur cette question; pas encore du moins.

Le PRÉSIDENT: Parlez-nous maintenant des plaintes qu'on vous adresse. Les gens se plaignent des routes?

M. DOLAN: Environ 95 p. 100 des griefs qu'on nous exprime porte sur l'état des routes. L'an dernier, nous avons adressé un questionnaire à 68,000 des personnes qui nous avaient écrit. Nous sommes en train de compiler les réponses; au moins 90 p. 100 ou près de 95 p. 100 des griefs portent sur l'état des routes canadiennes; les autres commentaires sont si favorables que nous en rougissons presque. Les gens parlent de notre courtoisie, des choses intéressantes à voir, des sites pittoresques et des bons traitements dont ils ont été l'objet. La seule plainte, toujours la même: l'état de nos routes.

Le PRÉSIDENT: Que disent-ils des repas et du logement?

M. DOLAN: On a formulé quelques griefs, mais pas autant qu'il y a trois ou quatre ans, alors que nous avons adressé un questionnaire aux gens qui nous avaient écrit. Soit dit sans vouloir offenser personne, sénateur Horner, je crois que les repas servis sur nos trains sont meilleurs qu'aux États-Unis, exception faite de la ligne Santa-Fé.

L'hon. M. HORNER: Ce n'est pas ce que les Américains me disent ni ce que j'ai constaté la dernière fois que je suis allé là-bas.

M. DOLAN: Nous n'avons pas reçu une seule lettre de plainte, depuis que je suis ici, au sujet des repas servis sur nos trains, et je commence ma seizième année.

Le PRÉSIDENT: Se plaint-on que le logement est trop cher?

M. DOLAN: Il y a eu des plaintes à cet égard et, si vous voulez bien prier les reporters de ne pas mentionner de provinces, je dirai qu'on s'est beaucoup plaint de la province de Québec l'an dernier, les griefs visant surtout les propriétaires de garnis dont la location est relevée de \$8, \$9 et \$10 par nuit. Nous avons eu beaucoup de plaintes à cet égard. Dans la plupart des autres provinces, les conditions sont assez bonnes. Je m'empresse d'ajouter que lorsqu'une plainte était signalée au gouvernement de Québec, des mesures immédiates étaient prises: il existe maintenant une loi qui remédie à la situation.

Le PRÉSIDENT: Les exploitants de cabines et de restaurants sont tous régis par des permis provinciaux ou municipaux, n'est-ce pas?

M. DOLAN: Oui et les autorités se montrent de plus en plus sévères. Peut-être avez-vous remarqué qu'hier ou avant-hier le gouvernement ontarien a présenté une nouvelle loi imposant des restrictions aux gens qui renseignent les touristes. Nombreux sont ceux qui affichent un placard portant "Renseignements touristiques"; vous vous adressez à eux et non seulement ils ne peuvent vous renseigner mais ils vous induisent en erreur et vous causent ainsi beaucoup d'ennuis. Le gouvernement ontarien a donc bien fait d'imposer l'obtention d'une autorisation par la province ou la municipalité à ceux qui veulent renseigner officiellement les touristes. Ici encore nous nous trouvons en face de la concurrence à cet égard du Minnesota et du Michigan et d'autres États frontières qui veillent de près à ce que les voyageurs obtiennent les renseignements et les services qu'ils sont en droit d'attendre. Le tourisme est une industrie où la concurrence joue fort et nous avons, chez nous, bien des choses à améliorer, en particulier le logement et les agences d'information. Mais nous sommes d'avis qu'au Canada la grande question est celle des routes.